



Contrat de prestations entre

Prénom, nom	_____		
Rue	_____		
Localité, code postal	_____	Nr BDTA	_____
Courriel	_____	Tel.	_____
et			
Santé des animaux de rente Suisse, Santé Bovins Suisse SBS , Rütli 5, 3052 Zollikofen			
Offre de service par le détenteur / la détentrice d'animaux à titre individuel:			
-	Ensemble de prestations complet SBS (y compris les services axés sur les veaux)	☐	
ou			
-	Je souhaite le paquet de prestations SBS spéciales pour les veaux	☐	
-	J'aimerais participer au programme de santé de base SBS bovin laitier	☐	
Type resp. secteur d'exploitation (plusieurs réponses possibles) :			
☐ Vaches laitières ☐ Vaches mères ☐ Elevage de génisses ☐ Engraissement de veaux sur l'exploitation de naissance ☐ Engraissement de veaux sous contrat ☐ Engraissement de taureaux ☐ Elevage de broutards ☐ Engraissement sur pâturage ☐ Autre _____			
Affiliation à une organisation (fédération d'élevage, organisations professionnelles) :			

(Certaines affiliations peuvent donner droit à une cotisation annuelle réduite)			
Nom et adresse du/de la vétérinaire d'exploitation : _____			

Bases

L'exploitation soussignée et Santé Bovins Suisse SBS concluent une convention de prestations de services (convention SBS) sur la base de l'offre en vigueur (offre de services Santé Bovins Suisse, SBS).



Mode de facturation

La facturation de la cotisation annuelle pour l'offre de services a lieu au cours du premier semestre de l'année fiscale, sur la base de la liste des tarifs en vigueur sur notre site Internet www.rgs-ntgs.ch. Si des services supplémentaires sont achetés, ils sont facturés séparément à des tarifs réduits pour les bénéficiaires de prestations de service.

Responsabilité

Les prestations convenues de la SBS sont fournies en toute bonne foi. Les prétentions des partenaires de la convention l'un envers l'autre en matière d'indemnisation de dommages sont exclues, sauf si elles reposent sur une intention ou une négligence grave.

Résiliation

La convention peut être résiliée réciproquement par écrit pour la fin de l'année fiscale, moyennant un préavis d'au moins trois mois. En l'absence de résiliation, la convention est automatiquement reconduite.

Lieu de juridiction et droit applicable

Le lieu d'exécution et le siège juridique compétent pour les partenaires de la convention est le siège de Santé des animaux de rente Suisse et SBS à Zollikofen, Berne. Le rapport juridique est soumis au droit suisse.

Conditions générales de vente

La SBS se réserve le droit de modifier les conditions générales et les tarifs en respectant le délai de préavis.

Utilisation des données

Dans le cadre de la présente convention, des données relatives aux adresses, aux exploitations et aux animaux sont collectées dans les exploitations par des collaborateurs de la SBS et du SSV, ainsi que par des vétérinaires contractuels du SSV et de la SBS. Les données servent en premier lieu aux activités de conseil, aux calculs d'indicateurs et au développement de concepts de prévention. Les signataires autorisent les organisations (BDTA, organisations d'élevage) à transmettre des données (BDTA, données d'adresse, d'exploitation, de performance, données de base) qui présentent un intérêt pour les conseils de la SBS et du SSV ; en contrepartie, les données collectées par la SBS ou le SSV (diagnostics collectés par clé) peuvent être restituées aux organisations qui les ont fournies (organisations d'élevage). Sous une forme anonymisée, les données enregistrées peuvent également servir au calcul de benchmarks et comme base pour des évaluations scientifiques établies dans le cadre de projets de recherche dans l'intérêt des bénéficiaires de prestations de services de la SBS et du SSV.

Lieu et date

Gérant/gérante d'exploitation (signature)

Martin Kaske, Fachlicher Leiter RGS

Judith Peter-Egli, Operative Leiterin RGS

Sandra Strauss, Geschäftsleiterin NTGS